

Economies d'énergie

*Le début
d'une longue marche*



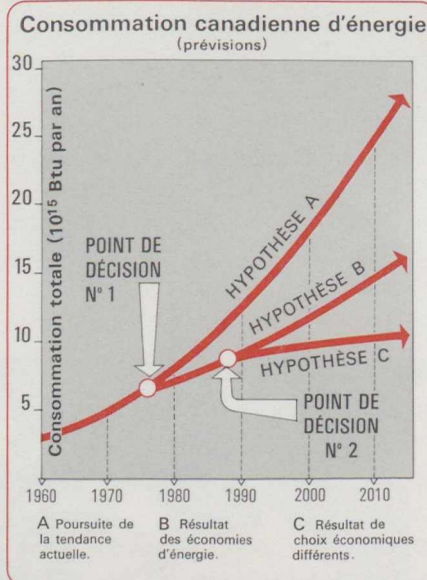
Au rythme actuel de croissance, le Canada a suffisamment de ressources potentielles pour s'approvisionner en énergie jusqu'à la fin du siècle, mais à des prix beaucoup plus élevés et non sans conséquences sur l'environnement. Le gouvernement canadien a bien prévu, il y a quelques années déjà, les difficultés auxquelles le pays aurait à faire face dans l'avenir, mais non pas la soudaineté avec laquelle elles allaient se manifester. Par leur rapidité et par leur ampleur, les mesures prises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont eu pour effet de réduire singulièrement le laps de temps nécessaire au redressement de la situation. Le gouvernement canadien a donc été conduit, comme d'ailleurs d'autres gouvernements, à planifier sa politique de l'énergie, d'une part en développant, au prix d'investissements évalués à plus de 100 milliards de dollars pour la prochaine décennie, de nouvelles sources d'énergie, d'autre part en élaborant un programme destiné à réduire le gaspillage (le Canada est, après les États-Unis, le plus gros consommateur d'énergie par habitant). Ce dernier point traduit un changement d'optique sensible : c'est la prise de conscience du fait que la gestion de l'énergie a, dans la planification globale, à jouer un rôle dont on n'avait pas jusqu'ici évalué l'importance.

L'horizon 90

Le programme élaboré au début de l'année vise à réduire d'un peu moins de 1 p. 100 le taux de croissance annuel de la consommation d'énergie. La réalisation de cet objectif devrait permettre au pays de réduire de 20 p. 100 ses besoins d'énergie en 1990. Le Canada aurait alors épargné, selon M. Do-

nald Macdonald, ministre fédéral de l'énergie, des mines et des ressources, « l'équivalent de la production de douze unités d'exploitation de sables bitumineux ».

Le Canada est opposé au principe, retenu par certains pays comme les États-Unis, qui consiste à freiner la consommation par le relèvement des prix des sources d'énergie au moyen de surtaxes. Il soutient que l'on peut



réduire la consommation avec autant d'efficacité en luttant méthodiquement contre le gaspillage, étant entendu que l'on doit se convaincre du caractère durable d'une telle action dans la perspective d'un épuisement assez rapide des ressources non renouvelables. C'est dans cet esprit que le gouvernement a élaboré un programme de conservation de l'énergie qui comprendra cinq étapes.

Phase 1

La première phase du programme consiste à rétablir l'ordre au sein même

de l'administration. Les organismes fédéraux doivent notamment réaliser des économies de chauffage, d'éclairage et de climatisation dans les immeubles qu'ils occupent ; acheter des automobiles plus petites, dont la vitesse est désormais limitée à 88,5 kilomètres (55 milles) à l'heure ; économiser le papier (dont la fabrication réclame beaucoup d'énergie), en particulier par le recyclage des rebuts et l'achat de papier recyclé ; appliquer de nouvelles règles touchant les marchés de l'État afin de favoriser une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Apprendre à gérer

C'est la quatrième phase du programme qui constituera le fer de lance de la politique de conservation. Des directives, des règlements, des normes ont été mis au point par le gouvernement afin de ménager l'énergie en éliminant le gaspillage et en insistant sur une utilisation plus efficace de l'énergie dans les quatre grands secteurs de l'économie : les ménages, le commerce, l'industrie, les transports. Les mesures prévues ne devraient pas seulement avoir pour effet de réaliser des économies substantielles, mais encore de les répartir entre les secteurs. Il ne s'agit cependant pas de modifier la structure de l'économie. Il s'agit d'apprendre à gérer. « Dans le passé, a déclaré le ministre, la plupart des règles, motivations et attitudes économiques de notre société ont été établies sans tenir compte de la conservation de l'énergie, et cela a malheureusement entraîné une forte demande d'énergie. Nous avons l'intention de renverser la vapeur en montrant aux particuliers, aux entreprises et aux autres agents économiques la voie de la conservation de l'énergie ».